

**COMPTE RENDU PRESSE  
REUNION CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 20 JUIN 2006**

Le mardi 20 juin deux mil six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur GOUPY, Maire.

**APPROBATION DE PRINCIPE DU PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE PORT JEROME, DE BOLBEC ET DE LA REGION CAUDEBEC EN CAUX - BROTONNE**

Après une présentation aux élus des enjeux de cette fusion, le Conseil Municipal, à l'unanimité : prend acte de la volonté commune des trois Communautés de Communes de Port-Jérôme, du Canton de Bolbec et de la Région de Caudebec en Caux-Brotonne de mettre en œuvre une procédure de fusion, et ce, aux fins de créer une nouvelle Communauté de communes ; il se déclare favorable au principe d'une fusion entre ces trois Communautés de Communes (fusion qui ne sera effective que sous réserve du respect de la procédure à intervenir, telle que fixée à l'article L 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales), et autorise Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA POISSONNERIE**

Le projet de réaménagement de la rue de la Poissonnerie, suite logique du nouveau schéma d'organisation des quais, doit constituer un véritable trait d'union entre les quais restructurés et la place d'Armes. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver l'avant projet de ces travaux, d'inscrire les crédits nécessaires au budget, de solliciter l'aide financière du Département pour ces travaux.

**AMENAGEMENT ENTREE EST DE LA COMMUNE**

Dans le cadre de la réalisation du réaménagement des quais - entrées de ville - traverse de la RD 982 - liaison quai/centre ville et circuit lumière, la première tranche du réaménagement des quais est en cours de réalisation. La deuxième tranche (le halage Est) entre dans sa phase étude. Suite à l'Avant Projet Sommaire réalisé, la tranche dite « Aménagement de l'entrée Est » peut être engagée. Le Conseil Municipal approuve ce projet d'aménagement de l'entrée Est.

**ZONE PAVILLONNAIRE DU MARAIS**

Lors de sa séance du 11 avril 2006, le Conseil Municipal a arrêté l'esquisse du futur lotissement du Marais qui comprendra 18 parcelles. Une estimation des travaux de viabilisation, au stade avant projet, a été effectuée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entériner cette estimation, autorise le maître d'œuvre à passer au stade Projet et autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'avancée de cette opération.

**CIRCUIT LUMIERES**

Afin de renforcer l'attractivité touristique de la commune, le Conseil Municipal a opté pour la création d'un parcours thématique et la mise en lumière de différents sites de la Commune (délibérations des 17 mai et 25 novembre 2004). La première tranche de travaux, la mise en lumière de l'église Notre Dame, a été menée à terme. La prochaine tranche de travaux prendra en compte la Tour d'Harfleur, la Tour des Fascines, la Maison des Templiers, les liaisons aquatiques entre ces monuments (rivières, canal de régulation), et le renforcement de l'éclairage de la fontaine de la Place d'Armes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ce projet de circuit lumière et de poursuivre cette opération.

**AMENAGEMENT DE L'AIRE PANORAMIQUE DE RETIVAL**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la corniche de Rétilval en promenade panoramique, la première tranche du projet, qui consistait à sécuriser cet axe est finalisée. Il convient à présent de concevoir l'aménagement touristique des lieux (table d'orientation, totem signalant la Route des panoramas, table de pique-nique, bancs, poubelles). Le Comité Départemental du Tourisme pourrait allouer une aide financière de 50% pour la création de « La route des panoramas de la vallée de la Seine ». A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions inhérentes à ce type d'opérations.

**AMENAGEMENT DU LIEU PUBLIC - BIBLIOTHEQUE & PLACE D'ARMES**

Après poursuite de l'étude concernant les travaux d'éclairage de la Place d'Armes et de la bibliothèque, il s'est avéré nécessaire, pour des raisons d'économies d'énergie, de prévoir une gestion automatisée de cet éclairage, permettant ainsi une séquentialisation des heures et temps d'illuminations. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver cette modification au projet de mise en lumière de la bibliothèque et de la Place d'Armes.

**CLOTURE DES JARDINS FAMILIAUX**

Les travaux de réhabilitation du Marais sont en cours de réalisation. A ce titre, sera réaménagée une sente piétonne rive gauche de la rivière Ste Gertrude, longeant les jardins familiaux. La clôture de ces jardins est en piteux état et doit être refaite. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de changement de la clôture des jardins familiaux, et donne son accord de principe pour étudier le remplacement des abris de jardin actuels par des abris bois.

## **ENFOUISSEMENT DE RESEAUX**

Par délibération du 7 février 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'accord relatif à l'application de l'article 8 du contrat de concession de la distribution publique d'énergie électrique. De ce fait, les études d'enfouissement de réseaux de la rue St Clair, Petite Rue St Maur et partie de la rue Renault ont pu être engagées. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ce projet de travaux. Monsieur le Maire félicite le maître d'œuvre, la société « TOPO ETUDES », aussi bien pour la qualité des documents d'étude remis à la municipalité, que pour son relationnel avec les riverains concernés par les futurs travaux.

## **ST WANDRILLE RANCON - RATTACHEMENT AU SPANC**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de St Wandrille Rançon a pris une délibération demandant au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Montmeiller Caux-Sud de prendre en compte la compétence Service Public pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur la partie du Syndicat de Saint Paër et le Syndicat de Fréville. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette requête et demande à Monsieur le Président du SIAEPA d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande.

## **AGENDA 21 LOCAL : LANCEMENT DE LA DEMARCHE ET ADHESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE**

La commune de Caudebec en Caux décide de participer au projet de mise en œuvre d'un Agenda 21 local initié par le Syndicat Mixte de Port-Jérôme. Le but de ce projet est de consolider les engagements en matière de développement durable et d'en assurer une meilleure cohérence, en engageant une démarche globale intégrée, sur le moyen et long terme. Cette mise en œuvre se fera au sein d'un groupement de commandes.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX AMIS DU VIEUX CAUDEBEC**

Lors du vote des subventions 2006 destinées aux associations, le 7 février dernier, le Conseil Municipal a approuvé la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'association « Les Amis du Vieux Caudebec » afin de prendre en charge une partie du salaire de la personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi avec un taux de prise en charge de 90 % par l'A.N.P.E.. Monsieur BARON informe les membres du Conseil que cette personne a démissionné de son poste et a été remplacée par un autre employé toujours en C.A.E., mais avec un taux de prise en charge de 80 %. A l'unanimité, et sur proposition de Monsieur BARON, le Conseil Municipal approuve l'allocation d'une nouvelle subvention exceptionnelle de 1 400 € à cette association.

## **PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTES ET CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide du recrutement d'un administrateur réseaux contractuel, d'un agent du patrimoine permanent et d'un agent des services techniques à la piscine municipale, durant la période estivale.

Enfin, dans le cadre des possibilités d'insertion et de réinsertion professionnelle que la Ville de Caudebec en Caux a mis en œuvre depuis plusieurs années, le Conseil Municipal accepte que le service des espaces verts municipaux accueille un jeune de Maulévrier Sainte Gertrude en contrat d'apprentissage (C.A.P. en travaux paysagers au C.F.A. de Fauville-en-Caux), à compter du mois de septembre 2006 et ce, pour une période de 2 ans.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ S R A D T (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville a déposé 2 dossiers dans le cadre du S.R.A.D.T. :

- Aménagement du Quai Guilbaud – 3<sup>ème</sup> tranche
- Travaux de réhabilitation et de modernisation du Musée de la Marine de Seine.

### **➤ Trophée de La Ville**

Monsieur le Maire et Monsieur EVEILLARD expliquent leur projet permettant de récompenser les caudebecquais méritants, dans différents domaines (sport, ...). Travailleront au sein d'un groupe de travail : M. Didier BARON, M. Yann EVEILLARD, M. Patrice GENET et Mme Andrée ROBIN.

### **➤ Remerciements de M. Segond (subvention section Espadon)**

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les remerciements de Monsieur Gaël SEGOND, Président de l'A.G.A.S.M. (section ESPADON) pour la subvention exceptionnelle attribuée récemment, en vue de l'acquisition d'un nouveau drapeau.

### **➤ CHANTIER ECOLE : Rénovation du bac**

Ce chantier avance dans de bonnes conditions ; le panneau d'information devrait bientôt être installé.

### **➤ Aire de terrains multijeux**

Un accord de principe est donné à Monsieur le Maire afin qu'une réflexion sur la création d'une aire de terrains multijeux soit menée.

### **➤ Signalétique**

Monsieur le Maire présente les panneaux de signalisation qui seront implantés désormais sur la Commune, en commençant par le quartier de Rétival.